

**DÉCISION SUR LA DÉCLARATION CONSENSUELLE AFRICAINE
A LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE (RIO + 20)**
Doc. Assembly/AU/10 (XVIII)

La Conférence,

1. **RAPPELLE** sa décision sur « La préparation de l'Afrique à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) : Position et stratégies communes face aux défis de l'économie verte et de la gouvernance internationale de l'Environnement (Assembly/AU/Dec.381 (XVII)) ;
2. **PREND NOTE** du Rapport présenté par le Porte-parole et Coordinateur politique de l'Afrique pour la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), S.E. M. Denis SASSOU N'GUESSO, Président de la République du Congo ;
3. **RECONNAÎT** que le thème de la dix-huitième session ordinaire du Sommet de l'UA : « Intensification du commerce intra-africain » est étroitement lié aux deux (2) thèmes de Rio+20, à savoir « l'économie verte dans le contexte du développement durable et l'éradication de la pauvreté et le Cadre institutionnel pour le développement durable » et **RECONNAÎT EN OUTRE** qu'il est important pour l'Afrique d'œuvrer au succès de la Conférence de Rio+20 ;
4. **RÉAFFIRME** que le passage aux économies verte et bleue ouvre de nouvelles possibilités d'accélérer la marche de l'Afrique vers le développement durable grâce à la croissance économique, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté ;
5. **RECONNAÎT** la nécessité de renforcer le cadre institutionnel du développement durable et de promouvoir une intégration équilibrée des piliers économique, social et environnemental du développement durable et **RÉAFFIRME** la Décision (Assembly/AU/Dec381 (XVII)), qui reconnaît que les structures institutionnelles actuelles, en tant que cadres institutionnels du développement durable, ne répondent pas pleinement aux besoins de l'Afrique en matière d'environnement, de développement durable et de changement climatique ;
6. **INVITE** la communauté internationale, à Rio+20, à tenir compte de la nécessité de renforcer et de consolider le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et de le transformer en une Institution internationale spécialisée pour l'environnement, qui sera établie à Nairobi (Kenya) ;
7. **APPROUVE** la Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20, adoptée à la Conférence africaine préparatoire de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio+20), qui s'est tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), du 20 au 25 octobre 2011 ; **FÉLICITE** les ministres et les négociateurs africains, la Commission de l'Union africaine et la Conférence des Ministres africains de l'Environnement (AMCEN) pour les efforts qu'ils ont consentis pour élaborer et défendre la Position africaine commune pour Rio+20 et **DEMANDE** au Groupe africain des négociateurs, y compris les Représentants permanents des pays

africains à New York, de continuer à parler d'une seule voix dans les négociations préparatoires de la Conférence de Rio+20 qui se tiendra à Rio de Janeiro (Brésil), du 20 au 22 juin 2012 ;

8. **DEMANDE** à la Conférence de Rio+20 d'adopter des mesures concrètes, assorties de moyens adéquats de mise en œuvre accélérée des engagements pris en faveur du développement durable, et **DEMANDE EGALEMENT** à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour accroître l'aide publique au développement (APD), alléger la dette, transférer la technologie verte, et promouvoir les systèmes commerciaux équitables afin d'aider l'Afrique à réaliser le développement durable ;
9. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine, aux Communautés économiques régionales (CER), à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), à la Banque africaine de développement (BAD), au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et au Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (DESA) de mener des consultations régulières en vue d'aider les pays africains en leur apportant l'appui technique et financier nécessaire, pour leur permettre de participer efficacement au processus de négociations de Rio+20 ;
10. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec la CEA, la BAD, le PNUE, le PNUD, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et d'autres organisations partenaires concernées, d'organiser un programme de formation visant à renforcer les capacités des négociateurs africains dans le processus de Rio+20 ;
11. **DEMANDE** aux États membres de participer à Rio+20, au plus haut niveau et **DEMANDE** aux principaux groupes et parties prenantes, en particulier les jeunes, les femmes et la société civile, de participer activement au processus de Rio+20, en étroite collaboration avec les gouvernements africains et de promouvoir les intérêts et les priorités de l'Afrique en matière de développement durable ;
12. **FÉLICITE** S.E. M. Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo, en sa qualité de Porte-parole et de Coordinateur politique de l'Afrique pour Rio+20, et le **MANDATE** de mener des consultations avec les autres États et groupes régionaux tels que le Groupe des 77 et la Chine, l'Union européenne, l'Association des Nations d'Asie du Sud-est (ASEAN), le MERCOSUR, les pays membres de l'Organisation du Traité de l'Amazonie (ACTO), les pays sud-américains membres de l'Alliance bolivarienne pour les Amériques (ALBA), le G8 et le G20, afin d'obtenir leur appui à la Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20 et d'obtenir les résultats escomptés ;
13. **DEMANDE** à la République du Congo de collaborer avec la Commission de l'Union africaine, la CEA et d'autres organisations partenaires dans la préparation d'un rapport de mise en œuvre de la présente Décision et des conclusions de la Conférence de Rio+20, à soumettre à la prochaine session ordinaire de la Conférence en juin 2012.

2011

Decision on Africa Consensus Statement to the United Nations Conference on Sustainable Development (Rio +20) Doc. Assembly/Au/10(Xvi)

The Assembly

The Assembly

<http://archives.au.int/handle/123456789/1313>

Downloaded from African Union Common Repository